Devenez ingénieur en alimentation par la voie de l'apprentissage !

Les apprentis obtiennent le même diplôme d'ingénieur que les étudiants suivant le parcours classique (certification RNCP n° 17037). Ils suivent leur formation sur trois années en alternance entre une entreprise et l'école (rythme annuel : 60 % entreprise / 40 % école).

Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

AVANTAGES

— Formation alliant théorie et pratique pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
— Formation rémunérée mensuellement / pas de droits d'inscription
— Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
— Expérience professionnelle de poids sur un CV, excellente insertion dans la vie active
— Des entreprises renommées en demande
— Accompagnement personnalisé pour la recherche d'entreprise, via notre partenariat avec l'IFRIA Ouest
— Accompagnement individualisé sur les 3 ans par un tuteur de l'école, un tuteur IFRIA et un maître d'apprentissage en entreprise
— Formations intensives en M2 avec nos entreprises partenaires
— Campus dynamique situé au cœur du 1er bassin agricole et agroalimentaire d'Europe

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à l'Institut Agro Rennes-Angers
- Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur

TÉMOIGNAGES D'APPRENTIS

"L'entreprise compte sur moi ; je me sens davantage investi et motivé dans ma formation."

"L'alternance permet de découvrir le monde de l'entreprise et de conforter ses choix professionnels, plus qu'un stage."

"J'apprécie de contribuer, sur un poste à part entière, aux différentes phases d'un projet."

"L'IFRIA et l'Institut Agro Rennes-Angers offrent un accompagnement commun de qualité, avec un soutien constant, de la recherche d'entreprises jusqu'à la fin de la formation."

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti, de la convention collective, de l'année de formation et du coût du SMIC (21 621,6 € brut annuel au 1er janvier 2025).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1re année	43 %	775	53 %	955	100 %	1 801,8 € minimum
2e année	51 %	919	61 %	1 099	100 %	1 801,8 € minimum
3e année	67 %	1 207	78 %	1 405	100 %	1 801,8 € minimum

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

LA VALIDATION LINGUISTIQUE

— Une période obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
— TOEIC 785 en anglais
— Une langue vivante 2 en plus de l'anglais

QUELLE ENTREPRISE ?

L'entreprise idéale possède :

— un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
— une certaine taille en terme de personnel,
— des missions et des projets intéressants en lien avec la formation visée,
— un bon réseau de partenaires et des contacts à l'international.

AGROALIMENTAIRE

Entreprise de transformation de produits alimentaires, PME ou grands groupes locaux, nationaux ou internationaux

VOIE D'ADMISSION

BTSA, BTS, BUT2, BUT3, Licence Pro

Année L3 sous statut Etudiant
Sélection interne sur dossier et entretien

Concours national Apprentissage sur dossier, épreuves et entretien
Alimentation : 20 places

statut Apprenti

Année M1
Année M2

Diplôme d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers
Spécialité alimentation

CHOIX DE SPÉCIALISATIONS

— Sciences de l'alimentation et management des entreprises (4 options : R&D - Production, sécurité alimentaire et environnementale - Science et transformation laitières - Marketing, management, agroalimentaire)
— Science des données

QUELS MÉTIERS ?

Responsable production, responsable Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, chef de projet, responsable marketing produit, responsable logistique, chef de projet ingénierie, acheteur, consultant...

LES DATES CLÉS

NOV. / DEC.
Portes ouvertes en ligne
Présentation de nos formations par apprentissage et du concours

JAN.
Début janvier : journée de préparation au concours organisée au sein de l'école

mi-décembre / mi-janvier : INSCRIPTION au concours national AgroVéto / voie « apprentissage »

FÉV.
Épreuves écrites

AVR.
Oraux de sélection à l'école

MAI.
Jusqu'au mois d'août : signature des contrats d'apprentissage

© pollenstudio.fr

CONTACT

L'INSTITUT agro Rennes Angers
institut-agro.fr/rennes-angers

r.apprentissage@agrocampus-ouest.fr
02 23 48 53 28

IFRIA OUEST LA FORMATION DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE
Cti Commission des titres d'ingénieur